

C7
p 1 et 2

M. et Mme ROBIN

Les Tombettes

44810 Héric

A Héric, le 17/05/2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Concernant l'enquête publique portant sur la demande présentée par la société SOREPRIM en vue de l'implantation d'un entrepôt logistique à Héric, Parc d'Activité Erette Grand'Haie ; nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants :

1. ACCES ET CIRCULATION

- 11-PJ48 : Accès des véhicules légers Avenue de l'Erette
- 6-1-PJ5 Annexes 2 et 3-1 : Accès des véhicules légers voie communale n°2

Remarques : Les documents fournis dans le dossier ne sont pas en concordance quant aux accès des véhicules légers.

Dans le premier cas, l'accès se fait sur un carrefour déjà dangereux, qui plus est situé dans un virage. Dans le second cas, la voirie communale n°2 n'est pas adaptée à ce volume prévisionnel de trafic, puisque deux véhicules ne s'y croisent pas sans rouler sur le bas-côté.

En conclusion, il existe des incohérences dans le dossier et l'étude d'impact sur la circulation et la sécurité n'a pas été envisagée.

2. ERP/ INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

- 6-2-PJ5 Annexe 1 – RNT – page 2 : Est fait mention des commerces de restauration comme ERP les plus proches

Remarques : Ont été omis plusieurs autres établissements que sont notamment :

- Une crèche : « Une nid dans la grand'haie », 6 bis Rue Olivier de Serres
- Un garage : « MJL Automobile Technicar », 12 Avenue de l'Erette – ZI l'Erette
- Un magasin d'alimentation animale : « HUSSE », Parc d'Activité Grand'Haie

(Source : DDTM 44 du 07/07/2020)

En conclusion, des omissions ont été faites dans le dossier quant au nombre d'ERP recensés dans la zone. Avec notamment la présence d'une crèche recevant des enfants, pour laquelle aucun impact n'a été étudié.

CC 1

3. TRAFIC VL/PL

- 6-2-PJ5 Annexe 1 – page 3 : Le trafic PL est estimé à 150 PL par jour, de 6H à 22H, du lundi au vendredi. Le trafic VL est estimé à 120 VL par jour.
- 6-1-PJ5 Annexe 2 et 3-1 – Etude VENATHEC : Page 5 – Fonctionnement en 3x8 du lundi au samedi.
Page 17 – Trafic estimé à 15 PL par heure, 60 VL par heure en journée et 30 VL par heure en période nocturne.

Remarques : 1. Horaires de fonctionnement

Dans un cas il est mentionné que le site fonctionnera de 6H à 22H du lundi au vendredi. Et dans le second cas, fonctionnement en 3x8 tous les jours.

2. Trafic PL

Dans un cas, il est fait état de 150 Poids Lourds par jour. Et dans le second cas, il est fait état de 15 PL par heure, soit 360 PL par jour.

3. Trafic VL

Dans un cas, il est mentionné 120 VL par jour maximum. Dans le second cas, il est fait état d'une variation de 30 à 60 VL par heure.

En conclusion, tant sur les horaires de fonctionnement que sur le trafic, il est constaté de grandes discordances dans les données fournies dans les différentes pièces du dossier.

De ce fait, il nous semble impossible de mesurer l'impact d'un tel projet, aussi bien sur son fonctionnement que sur le trafic qu'il va générer.

Afin de répondre à nos préoccupations légitimes et lever toutes ambiguïtés face aux différents éléments contradictoires fournis dans ce dossier, nous tenions à vous manifester toutes nos inquiétudes concernant ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. et Mme ROBIN